

**Année 2023**

*Cliquez sur la formation souhaitée :*

**LP Bio-industries et bio-technologies parcours Biologie cellulaire et moléculaire**

**LP Technico-commercial**



**Département Génie Biologique**  
**LP Bio-industries et bio-technologies parcours Biologie cellulaire et moléculaire**

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1<sup>er</sup> juin sur eCandidat. Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

---

Si votre candidature a été retenue, elle reste tout de même **en liste d'attente sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage et dans la limite des places disponibles**. Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avertir la responsable de la formation ([christine.le-jeune@uha.fr](mailto:christine.le-jeune@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([sylvie.loos@uha.fr](mailto:sylvie.loos@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**Lorsque vous aurez trouvé votre entreprise d'accueil**, votre employeur devra compléter la **fiche de préinscription en ligne** du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire : <http://www.cfau.fr/>). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission.

Nous vous précisons que la recherche d'un contrat d'apprentissage est encore possible durant tout l'été.

**Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée. Elle sera possible du 3 au 20 juillet, puis à partir du 16 août et impérativement avant la rentrée universitaire. Toutes les informations utiles quant à votre inscription seront indiquées dans l'onglet « Inscriptions » de notre site internet.**

**Dans le cas particulier d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès de la responsable de formation et du secrétariat qui valideront alors votre admission définitive. **Votre inscription administrative définitive devra être effectuée entre le 3 et le 20 juillet, puis à partir du 16 août et impérativement avant la rentrée universitaire.** Vous devrez en parallèle prendre contact avec le SERFA (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat SERFA vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

## Département Techniques de Commercialisation LP Technico-commercial

L'avis pédagogique émis par la commission d'admission sera consultable le 1er juin sur eCandidat. Vous serez également destinataire d'un e-mail automatique vous informant de cet avis.

### ➤ Votre candidature a reçu un avis favorable

---

Nous vous félicitons de votre admission en LP Technico-commercial !

N'oubliez pas de vous connecter à votre compte eCandidat, afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire en LP Technico-commercial. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée. Elle sera possible du 3 au 20 juillet, puis à partir du 16 août et impérativement avant la rentrée universitaire. Toutes les informations utiles quant à votre inscription seront indiquées dans l'onglet « Inscriptions » de notre site internet.**

Bonnes vacances et au plaisir de vous retrouver à la rentrée.

### ➤ Votre candidature a reçu un avis liste d'attente

---

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature avant le **09/06/2023 par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat (mail ci-après).** Nous vous invitons à rechercher sans tarder une entreprise d'accueil et à en avvertir le responsable de la formation ([fabien.eymas@uha.fr](mailto:fabien.eymas@uha.fr)) ainsi que le secrétariat ([angela.beringer@uha.fr](mailto:angela.beringer@uha.fr)) dès que vous aurez abouti dans votre recherche.

**S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage** : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire : <http://www.cfau.fr/>). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

**S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation** : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès du responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

Vous devrez en parallèle prendre contact avec le SERFA (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; [serfa@uha.fr](mailto:serfa@uha.fr)), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat SERFA vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

[Revenir à la page d'accueil](#)